

Choix matières L3 pour un master droit social (Rennes I)

Par **Noisettine**, le **06/09/2014** à **00:42**

Bonsoir à tous ! Je suis à l'Université de Rennes 1 et j'envisage de faire un M1 de droit social. Le droit de la santé me tente également énormément mais voilà le droit public l'année dernière c'était pas trop ça... J'envisage aussi de passer le barreau à un moment ou à un autre.

J'ai donc pris pour le moment :

- en TD : Régime des obligations et Social
- en mineures : Civil des biens, Contentieux administratif

Je précise que mon prof d'obligations est absolument génial, ce pourquoi je prends son cours en TD. Le Contentieux administratif est quant à lui fortement conseillé par la fac, j'ai été assez surprise de voir qu'il n'avait jamais été cité ici !

Il me reste donc 2 mineures à choisir et j'hésite entre Droit international public 1, Procédure pénale et Droit et fiscalité des sociétés. Clairement, DIP et Procédure pénale me tentent beaucoup plus mais j'aimerais savoir si ne pas prendre le cours de Sociétés pourrait me porter préjudice, sachant qu'il y a quand même des chances pour que je puisse être juriste d'entreprise plus tard ? Est-ce que Procédure pénale est un cours si nécessaire que ça sachant aussi que j'ai pris de la Procédure civile pour le S6 ?

Je vous remercie d'avance et bonne rentrée à vous tous [smile36]

Par **Dragon**, le **06/09/2014** à **02:04**

Bonsoir,

à ta place, j'aurais choisi droit des sociétés plutôt que DIP étant donné que tu ne souhaites pas t'orienter vers le droit international.. Mais bon, il ne s'agit que d'options, donc autant faire son choix en fonction de ses préférences!

Par **Yn**, le **08/09/2014** à **14:24**

Les choix de TD me paraissent appropriés. Le droit des sociétés me paraît plus approprié car les frontières droit social/droit des affaires sont assez brumeuses, surtout tu ne prends pas le

risque de te fermer cette voie pour le M1.

Le contentieux administratif n'a pas un grand intérêt aux vues de ton projet, mais tu peux privilégier cette matière si tu le souhaites.